#### MAIRIE DE

# L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé 85200 L'ORBRIE

tél. 02 51 69 06 72 mairie.lorbrie@orange.fr



# Conseil municipal du 10 mai 2022

Membres en exercice	14
Membres présents	10
Pouvoir(s)	2
Votants	12

Le 10 mai 2022, à 19h30, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 04 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

<u>Présents</u>: Nicolas CELLIER, Annie DUJARDIN, Maryse FALLOURD, Jean-Luc GILLIER, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON, Richard SANSONE.

Excusés: Florian CHAPILLON, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR, Jérôme PIQUET.

Secrétaire de séance: Isabelle MINAUD.

Florian CHAPILLON a donné pouvoir à Isabelle MINAUD.

Claude GRATEAU a donné pouvoir à Jean-Luc LAMY.

### Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 05 avril 2022, le conseil municipal :

dans le cadre du marché de rénovation de la salle Epron, **DECIDE** d'attribuer les lots n°1 « démolition / gros-œuvre » et n°2 « couverture tuiles / zinguerie » à la SARL Jacky GAUTIER de Petosse ; les devis s'établissement respectivement à 22 772,51 € HT et à 23 507,04 € HT; les carnets de commandes des entreprises obligent à repousser les travaux en fin d'année.

Tous les lots sont pourvus. La liste des entreprises attributaires est rappelée :

Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Estimation HT	Montant base HT
LOT 1- Démolition/gros-oeuvre	SARL Jacky GAUTIER de Petosse	16 800 €	22 772,51 €
LOT 2 – Couvertures tuiles/zinguerie	SARL Jacky GAUTIER de Petosse	31 200 €	23 507,04 €
LOT 3 – Menuiseries extérieures et intérieures	SAS Coudronnière de Mervent	5 900 €	5 162,00 €
LOT 4 – Cloisons/isolation/plafonds	SARL TIRAND VEQUAUD de Nalliers	7 500 €	8 870,36 €
LOT 5 – Revêtements de sols/carrelage/peinture	BETARD Claude PEINTURE de La Châtaigneraie	6 700 €	5 855,08 €
LOT 6- Electricité/chauffage	COMELEC SERVICES de Petosse	15 000 €	10 370,00 €
LOT 7 – Plomberie/ventilation	SARL CARRÉ de Fontenay	5 000 €	4 528,09 €
	TOTAL HT	88 100,00 €	81 065,08 €

SOLLICITE le soutien financier du Département pour réhabiliter la salle associative « Pierre Epron » ; la demande est formulée au taux de 20 % de la dépense prévisionnelle totale HT + 20 % au titre de la majoration « petites communes ».

Il est rappelé que cette opération bénéficie également d'une aide de l'Etat de 23 450,10  $\in$  et d'un fonds régional de 10 000  $\in$  ;

- APPROUVE le schéma d'aménagement du parc de la Grotte élaboré par l'entreprise SARL REGNER PAYSAGE de Saint-Maurice-des-Noues ; les travaux qui concernent la création d'un espace scénique de plein air et la mise en valeur de la grotte sont estimés à 27 963,95 € HT ; la réalisation est souhaitée pour la fête de printemps 2023 ;
  - L'opération comprend aussi des travaux électriques confiés au SYDEV et la mise en place d'un espace ludique. Du mobilier d'extérieur sera acheté.
- **SOLLICITE** le soutien financier du Département pour mettre en valeur le parc de la Grotte ; la demande est formulée au taux de 20% de la dépense prévisionnelle totale HT + 20 % au titre de la majoration « petites communes ».
  - Cette participation s'ajouterait à une aide de l'Etat de 22 789,19 €.
- à la majorité, APPROUVE le projet d'inventaire et d'informatisation du cimetière afin de faciliter et sécuriser la gestion de cet espace, lieu de mémoire ; EXPRIME SON INTENTION d'opter pour la proposition de la société ELABOR; sous réserve du choix des autres communes du pôle de proximité (Pissotte, Sérigné et Saint-Michel-le-Cloucq) car la volonté de départ était d'aboutir à une solution partagée à un meilleur prix ; PREND ACTE du devis qui s'élève à 9 599,97 € HT ;
- dans le domaine de la voirie, APPROUVE le retrait des dalles posées rue du Lavoir, au niveau de l'entrée du parc, qui se descellent; les dalles seront remplacées par un enrobé noir chiffré à 9 231,60 € HT; APPROUVE la création d'un trottoir sur le côté droit de la rue des Noyers et d'un parking dans l'espace enherbé au coût prévisionnel de 14 350 € HT; un fonds départemental sera sollicité pour ces deux aménagements au taux de 50% d'une dépense prévisionnelle de 23 581,60 € HT;
- **DECIDE** d'adhérer au dispositif de médiation préalable obligatoire du Centre de gestion qui a pour objet de trouver une solution amiable et d'éviter les recours contentieux qui pourraient survenir contre les décisions individuelles défavorables en matière de gestion du personnel;
- ADOPTE la décision modificative n°1-2022 du budget annexe lotissement « les Vignes » consistant à intégrer au budget 2022 les résultats 2021 qui ont été omis par erreur ;
- FIXE le montant annuel de l'indemnité de gardiennage de l'église Saint-Vincent à 320 € pour les trois années à venir 2022, 2023 et 2024 ;
- **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption dans le cadre de la mise en vente de la maison située 11 impasse des Grands Champs ;
- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire du prestataire de restauration scolaire qui concerne un ajustement hors clause de révision contractuelle de + 4 % au 1<sup>er</sup> juin 2022 ; le nouveau prix d'achat du repas est porté à 3,423 € TTC au lieu de 3,291 € TTC ; cette augmentation est due à la hausse imprévisible des prix des denrées alimentaires.

# **QUESTIONS DIVERSES**

#### Elections législatives

Madame Yveline THIBAUD, candidate, et Monsieur Michel HERAUD, son suppléant, seront présents en mairie le mardi 17 mai à 16 heures.

Tout le Conseil municipal est convié à cette rencontre.

#### Maison forestière de la Balingue

Aucun investisseur public ne s'est positionné pour acquérir ce bien qui n'est pas adapté pour recevoir du public (étage) et nécessite des travaux de mise en accessibilité onéreux.

L'ensemble du conseil est défavorable pour acheter ce bâti qui ne convient à aucun projet communal.

L'Etat va vendre la maison dans le secteur concurrentiel.

Les différentes offres reçues seront examinées par une commission.

### Fête du Parc du 27 août

La fête de printemps a été un succès et sera reconduite.

La fête du Parc se prépare.

Deux structures gonflables seront installées.

Un duo de chanteurs animera la soirée qui se terminera par un feu d'artifice.

Deux autres spectacles se dérouleront le même jour sur le site dans le cadre des Ricochets :

- VERSO de la compagnie Yzatrap, voltige acrobatique, durée 30 min ;

- LA METHODE FOLLEY, Pierre Bonnaud et Cie, duo burlesque avec participation du public, durée 50 min.

A L'Orbrie, le 17 mai 2022

Le Maire,

Noëlla LUCAS